



Direction de la Réglementation
NOS REF. : IC/AC

À l'attention de Monsieur Rémi V
data+request-44076-0b122ed7@mandada.fr

Le 1er juin 2023

OBJET : Demande de transmission de documents administratifs

Cher Monsieur,

J'accuse réception de votre mail de ce jour, sollicitant la communication des documents administratifs suivants :

- Les notes de frais de déplacements de Madame le maire (ainsi que les reçus afférents), sur la période courant de juin 2020 à aujourd'hui.
- Les notes de frais de restauration de Madame le maire (ainsi que les reçus afférents), sur la période courant de juin 2020 à aujourd'hui.
- Les notes de frais de représentation de Madame le maire (ainsi que les reçus afférents), sur la période courant de juin 2020 à aujourd'hui.

Je collecte les pièces dans les délais impartis par le Code des relations entre le public et l'administration.

Faute de réponse dans le délai d'un mois à compter de la réception de votre demande, celle-ci aura donné lieu à une décision de rejet implicite.

Vous disposerez d'un délai de 2 mois, à compter de la notification expresse de refus ou en cas de silence de notre part à la date du 2 juillet 2023, pour saisir la CADA, commission d'accès aux documents administratifs. (Article. R 343-1 du code des relations entre le public et l'administration).

Veillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Isabelle CHASSAGNARD
Responsable de l'Accès
aux Documents Administratifs